



Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le mardi 28 avril à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 21 avril, s'est réuni en session ordinaire, Salle associative du Vigneau à Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Driss SAÏD, Elsa NOBLET, Éric COUVEZ, Farida REBOUH, Simon BRUNEAU, Marine DUMÉRIL, Jocelyn GENDEK, Aude MERRIEN-MAAS, Christian TALLIO, Sarah TENDRON, Étienne LECHAT, Léa MARIÉ, Jocelyn BUREAU, Véronique SACHOT, Fabien QUÉDÉ, Soizic ROYER, Alain CHAUVET, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Guy CHEVALIER, Ghislaine CARREZ, Laurent FOUILLOUX, Virginie GRENIER, Sandrine BUCHOU, Hélène CRENN, Élodie COUTURIER, Hava AVCI, Primaël PETIT, Baghdadi ZAMOUM, Solen PEDRON, Hugo COLLET, Bernard FLOC'H, Marie-Claire HENRIET, Matthieu ANNÉREAU, Ludovic GUERET, Alexandra JACQUET, Philippe BUTTAZZONI, Franck CHIRON, Linda HERVÉ, Jean GOUARD, Margot DUMAIS

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Vincent OTEKPO pouvoir à Sandrine BUCHOU, Fabienne LAMOUR pouvoir à Léa MARIÉ, Vincent LE GARJAN pouvoir à Farida REBOUH

QUORUM : 23

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Hugo COLLET

DÉLIBÉRATION : 2026-064

OBJET : TABLEAU DES EMPLOIS

DÉLIBÉRATION : 2026-064
SERVICE : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

OBJET : TABLEAU DES EMPLOIS

RAPPORTEUR : **Marine DUMÉRIL**

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

1 Créations de postes dans le cadre de l'adaptation des services aux besoins de la collectivité

Date effective de création au 1^{er} mai 2026

Direction	Fonction	Quotité	Cadre d'emplois de référence
Direction générale	Directeur Général Adjoint	35/35 ^{ème}	Attaché ou Administrateur
DJSAS	Animateur CSC Grand B	35/35 ^{ème}	Animateur

Les agents seront recrutés par la voie statutaire, conformément aux décrets particuliers régissant les cadres d'emploi concernés ; ils peuvent le cas échéant, être recrutés par la voie contractuelle en application des dispositions des articles L. 332-8-1° et L. 332-8-2° du code général de la fonction publique :

- lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient,
- lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de procéder aux créations des postes susvisés,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée aux ressources humaines, à procéder aux recrutements et nominations sur emplois permanents,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée aux ressources humaines, à prendre toute disposition relative à l'application de ces décisions au personnel concerné.

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à la majorité selon les votes suivants :

40 voix POUR

5 ABSTENTIONS

Saint-Herblain le : 28/04/2026

Le secrétaire de séance

Le Maire

Hugo COLLET




Bertrand AFFILÉ


